

Paris, le **25 FEV. 2020**

Mesdames et Messieurs les Maires de France,

En votre qualité d' élu local, sans doute êtes-vous confronté à l'inquiétude de nos concitoyens face aux risques d'une épidémie de coronavirus COVID-19 en France. Je souhaite, par ce courrier, vous aider dans votre propre action et vous informer des mesures que l'Etat a prises pour les protéger et circonscrire ces risques.

Les autorités sanitaires françaises sont mobilisées depuis l'alerte émise par les autorités chinoises du 31 décembre 2019. Le Centre de Crise Sanitaire du Ministère des Solidarités et de la Santé a été activé dès le 27 janvier dernier. Les mesures prises sur l'ensemble du territoire national sont strictement alignées sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé et du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies.

La stratégie de lutte contre l'épidémie vise en premier lieu à ralentir l'introduction et la propagation du virus sur le territoire national. Elle repose sur la détection précoce et la prise en charge rapide de tous les patients atteints par la maladie et de leurs contacts. Dans cette perspective, nous avons identifié dès le début de la crise, 38 premiers établissements sur l'ensemble du territoire. 70 établissements supplémentaires, sièges d'un SAMU, soit désormais un par département, ont été activés le 24 février pour augmenter nos capacités de réponses. Ces établissements disposent d'ores et déjà des capacités de diagnostic, de test et de prise en charge nécessaires à l'accueil de ces patients dans les meilleures conditions. En outre, j'ai décidé de procéder à l'acquisition de plusieurs millions de masques de protection.

Nous avons élaboré des recommandations spécifiques pour les personnes revenant d'un voyage ou d'un séjour dans une zone d'exposition à risque : les personnes de retour de la province chinoise du Hubei (zone dite « rouge ») ont fait l'objet d'une mesure de quatorzaine stricte. Nous préconisons par ailleurs aux personnes revenant des autres régions de Chine, de Corée-du-Sud, de Singapour, et des régions de Lombardie et Vénétie en Italie, de réduire leurs contacts sociaux non indispensables et de porter un masque anti-projection, pendant 14 jours. Pour ces mêmes personnes, en cas de signe d'infection respiratoire dans les 14 jours suivant leur retour, il convient de faire appel au 15 sans se rendre aux Urgences ni chez leur médecin traitant. Cette liste de pays et régions concernés est susceptible d'être actualisée à tout moment, selon l'évolution de la situation épidémiologique.

Des informations resteront diffusées, en temps réel, aux professionnels de santé, au grand public et à tous ceux qui voyagent via des aéroports. Un numéro vert national est mis en place pour obtenir des informations générales sur le Covid-19 (N° vert : 0800 130 000).

Toutes les informations sont disponibles sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus> et sur le site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

J'ai demandé aux préfets et aux directeurs généraux d'Agence Régionale de Santé (ARS) de se tenir prêts pour répondre à vos questions et pour intervenir en cas de situation spécifique.

Ces efforts doivent se poursuivre aussi longtemps qu'il le faudra. La lutte contre cette épidémie repose sur la bonne diffusion et la stricte application des recommandations, qui évolueront au rythme des connaissances scientifiques. Je vous appelle également à la plus grande vigilance face à la propagation de fausses nouvelles et aux risques de discrimination à l'encontre des communautés d'origines asiatiques vivant sur notre territoire.

Vous pouvez compter sur la mobilisation totale du Gouvernement et je sais pouvoir compter sur votre engagement, l'engagement des élus locaux, dont je veux saluer le très haut niveau de responsabilité. Sans eux, nous n'aurions pas pu organiser le rapatriement de nos concitoyens à Carry-le-Rouet, à Aix-en-Provence et à Brantôme, ni une action de prévention sanitaire aux Contamines-Montjoie.

De l'avis général, ces premières opérations se sont remarquablement déroulées. Je vous remercie très sincèrement pour votre réactivité et votre dévouement. Dans ce contexte très évolutif, la qualité du dialogue que nous entretenons sera décisive. Dans la confiance et la transparence, pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.



Edouard PHILIPPE